

CAISSE D'ÉPARGNE 3
DES PAYS LORRAINS

27 FEV. 2002

Doubl'Ô Monde 4

FCP

Notice d'information
au 20/02/2002



Caractéristiques financières

Ce support est investi à 100% sur le FCP Doubl'Ô Monde 4.

- **Classification :** OPCVM garantis ou assortis d'une protection.
- **Orientation des placements :** Doubl'Ô Monde 4 est en permanence investi à 75% en actions françaises et titres assimilés. Son investissement en actions ou parts d'OPCVM, eux-mêmes investis en titres de caractéristiques similaires, ne peut excéder 10% de son actif.

- **Durée minimale de placement recommandée :** 6 ans.
- **Garantie :** accordée pour les parts souscrites avant le 28 mars 2002, sous réserve de la conservation de ces parts jusqu'au rachat effectué le 28 mars 2008. L'objectif du fonds est de garantir une valeur de remboursement minimale le 28 mars 2008. Le détail et les modalités d'affectation de cette garantie sont précisés dans la notice COB du fonds.
- **Affectation des résultats :** capitalisation des revenus.



Modalités de fonctionnement

- **Durée du fonds :** du 28 mars 2002 au 28 mars 2008 minuit, soit 6 ans.
- **Droits d'entrée acquis à l'OPCVM :** 0%.
- **Valeur nominale d'origine :** 150 euros.

- **Commission de rachat :** 4% à compter du 28 mars 2002 jusqu'à l'échéance du fonds. Aucune commission de rachat n'est appliquée en cas de sortie à l'échéance.
- **Agrément de l'OPCVM par la COB :** 25 janvier 2002.



Caractéristiques assurance vie

- **Nature du support :** support temporaire du contrat Nuances 3D, disponible du 6 mars 2002 au 23 mars 2002 inclus.

- **Conditions d'accès :** ce support est accessible uniquement dans la Dimension Liberté du contrat Nuances 3D. L'adhérent peut verser une cotisation sur ce support, soit lors de l'adhésion au contrat Nuances 3D, soit à l'occasion d'une cotisation complémentaire.

- **Conditions de sortie :**

Entre le 28 mars 2002 et l'échéance du support : seule la sortie par rachat partiel ou total du support est autorisée. La sortie par arbitrage est impossible.

En cas de décès de l'assuré, les commissions de rachat ne sont pas appliquées.

A l'échéance du support : la valeur de rachat acquise à l'échéance du support est automatiquement investie par Ecureuil Vie sur le fonds en euros du contrat Nuances 3D en vigueur à cette date, sauf indications contraires de l'adhérent.

- **Garantie plancher en cas de décès :** ce support ne bénéficie pas de la garantie plancher en cas de décès.

- **Frais de gestion assureur :** des frais de gestion annuels sont prélevés par Ecureuil Vie sur l'encours géré sur le support, par réduction du nombre de parts. Le taux de frais de gestion ne peut excéder le pourcentage annuel maximum indiqué dans les dispositions générales du contrat Nuances 3D.

La notice COB, disponible auprès de la Caisse d'Épargne précise le fonctionnement détaillé du FCP Doubl'Ô Monde 4. Vous pouvez vous y reporter pour toute précision complémentaire.



ECUREUIL VIE
CAISSE D'ÉPARGNE